Parlement européen
2019-2024

Commission du contrôle budgétaire

2023/0811(NLE)

19.10.2023

PROJET DE RAPPORT

sur la nomination proposée de Petri Sarvamaa en tant que membre de la Cour des comptes
(C9-0345/2023 – 2023/0811(NLE))

Commission du contrôle budgétaire

Rapporteur: Gilles Boyer

SOMMAIRE

Page

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN.....3

ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ DE PETRI SARVAMAA.....4

ANNEXE 2: RÉPONSES DE PETRI SARVAMAA AU QUESTIONNAIRE.....5

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la nomination proposée de Petri Sarvamaa en tant que membre de la Cour des comptes
(C9-0345/2023 – 2023/0811(NLE))

(Consultation)

Le Parlement européen,

– vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C9-0345/2023),

– vu l'article 129 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A9-0000/2023),

A. considérant que, par lettre du 22 septembre 2023, le Conseil a consulté le Parlement sur la nomination de Petri Sarvamaa à la fonction de membre de la Cour des comptes;

B. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications de Petri Sarvamaa, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; que, dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu de Petri Sarvamaa un curriculum vitæ ainsi que les réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé;

C. considérant que cette commission a procédé ensuite, le 7 novembre 2023, à une audition de Petri Sarvamaa, au cours de laquelle il a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;

1. rend un avis favorable/défavorable sur la proposition du Conseil de nommer Petri Sarvamaa membre de la Cour des comptes;

2. charge sa Présidente de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.

ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ DE PETRI SARVAMAA

2019- **Député au Parlement européen**

Commission du contrôle budgétaire, coordinateur du groupe PPE

GT du PPE «Budget et politiques structurelles», vice-président

Règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, corapporteur et négociateur principal

Commission des budgets, membre suppléant

Commission de l'agriculture et du développement rural, membre

2014-2019 **Député au Parlement européen**

Commission des budgets, premier vice-président

Commission du contrôle budgétaire, coordinateur du groupe PPE

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, membre suppléant

2012-2014 **Député au Parlement européen**

Commission du contrôle budgétaire, vice-coordinateur du groupe PPE

Commission des transports et du tourisme, membre

Commission de l'agriculture et du développement rural, membre suppléant

2011-2012 Sihti Ltd., société de services de recrutement, directeur du développement

2007-2010 Rédacteur en chef et envoyé spécial, magazine d'actualités «A-studio», société finlandaise de radiodiffusion

2002-2006 Chef du bureau américain de la société finlandaise de radiodiffusion, à Washington DC

1997-2002 Rédacteur en chef du service étranger, actualités télévisées, société finlandaise de radiodiffusion

1996-1997 Rédacteur en chef, magazine d'actualités «A-studio», société finlandaise de radiodiffusion

1990-1996 Journaliste au service étranger, 1V News, société finlandaise de radiodiffusion

1989 CNN, programme professionnel international, Atlanta (États-Unis)

1986-1990 Journaliste, actualités télévisées, société finlandaise de radiodiffusion

Formation: Licence en sciences politiques, université d'Helsinki

ANNEXE 2: RÉPONSES DE PETRI SARVAMAA AU QUESTIONNAIRE

Expérience professionnelle

1. Pourriez-vous nous décrire votre expérience professionnelle dans le domaine des finances publiques, que ce soit en matière de planification, d'exécution et de gestion budgétaires, ou de contrôle budgétaire?

Mon expérience professionnelle dans le domaine des finances publiques se compose de mes onze années et demie de travail au sein de la commission du contrôle budgétaire (CONT) et de la commission des budgets (BUDG) du Parlement européen.

J'ai travaillé à la commission CONT depuis mon premier jour au Parlement européen, le 1er mars 2012. En 2013, je suis devenu vice-coordinateur de mon groupe politique, puis, de 2014 à 2019, j'en ai été le coordinateur. Par la suite, de 2019 à 2021, j'ai de nouveau été vice-coordinateur et, depuis le début de l'année 2022, j'ai une nouvelle fois assumé les tâches et les responsabilités de coordinateur. À ce titre, entre autres aspects du contrôle du budget de l'Union, j'ai suivi de très près les travaux de la Cour des comptes européenne: je me suis appuyé sur les rapports de la Cour dans mon travail, j'ai visité la Cour à Luxembourg, j'ai discuté avec les membres de la Cour de leurs travaux et j'ai supervisé les auditions d'une vingtaine de membres actuels de mon groupe politique au sein de la commission CONT. Je dispose par conséquent d'une vaste expérience du volet «contrôle» du budget de l'Union et, en particulier, des travaux et de la contribution de la Cour des comptes.

Au sein de la commission BUDG, j'ai exercé les fonctions de vice-président de 2014 à 2019; depuis 2021 j'en suis membre suppléant actif. Ces années m'ont donné une vue d'ensemble de la planification et de l'exécution budgétaires de l'Union européenne. Par exemple, en 2017, j'ai présidé les trilogues au nom de la commission BUDG pour l'extension du «plan Juncker», le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

2. Quelles sont les principales réalisations de votre carrière?

Au cours de ma carrière en politique européenne, je considère que mon plus grand accomplissement a été le travail de négociation sur le règlement relatif à la conditionnalité liée à l'état de droit (2018-2020), ainsi que le travail subséquent de suivi de la mise en œuvre de ce règlement (2021-en cours). Ce règlement subordonne l'octroi de fonds de l'UE au respect des principes de l'état de droit. J'ai mené les négociations au nom de la commission CONT et du Parlement européen. Comme nous le savons, ce règlement a changé la donne. Aujourd'hui, sur la base de ce règlement, des dizaines de milliards d'euros sont gelés pour deux États membres en raison de violations de l'état de droit dans ces États membres.

Dans le domaine budgétaire, j'ai été heureux de jouer un rôle important dans une autre législation importante, la deuxième phase du Fonds européen pour les investissements stratégiques. À cette fin, j'ai présidé les négociations en trilogue entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission en 2017. Ce fonds et son extension (2017-2020) ont activé et mobilisé des centaines de milliards d'euros d'investissements privés pour un large éventail de projets menés dans l'Union.

Parmi les autres accomplissements liés au processus décisionnel européen qui me semblent importants, je citerais mon rôle dans la stratégie européenne pour les forêts (rapporteur 2019) et mon rôle de négociation en 2013 en ce qui concerne le poids et les dimensions des camions effectuant du cabotage en Europe. Les résultats obtenus sur ce dernier point ont, dans une large mesure, sauvé les moyens de subsistance des entreprises de transport routier lourd dans mon État membre.

J'aimerais également mentionner ici certaines des expériences que j'ai eu le privilège de faire dans ma première carrière, celle de journaliste, à laquelle j'ai consacré plus de vingt ans de ma vie. Entre 1988 et 2010, j'ai ainsi été aux premières loges du début de la révolution de velours en Tchécoslovaquie, de la période qui a suivi le renversement de Nicolae Ceaușescu en Roumanie, des premières élections libres en Bulgarie et en Pologne post-communistes et, enfin, des guerres ayant conduit à la désintégration de la Yougoslavie, en Croatie et en Serbie. J'ai eu la chance d'être présent à un moment qui a révolutionné les informations télévisées, avec la naissance de CNN, où je travaillais lorsque le mur de Berlin est tombé en 1989. J'ai couvert le sommet Bush-Gorbatchev en 1990, qui a marqué le début du «nouvel ordre mondial» pour la décennie suivante. J'étais à bord de l'*USS America* lorsque les avions de combat ont décollé de son pont pour mettre fin au plus long siège observé en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, celui de Sarajevo.

J'ai couvert la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), rencontré d'innombrables dirigeants européens et mondiaux et suivi l'émergence du monde post-11-Septembre, en étant basé à Washington DC de 2002 à 2006. Si j'estime utile d'évoquer ces aspects dans mes réponses écrites aux questions portant sur mon aptitude à devenir membre de la Cour des comptes européenne, c'est simplement parce que, à mon sens, tous ces événements, et le fait que je les ai vécus de près, m'ont permis de mieux comprendre l'importance du projet européen.

3. Quelle est votre expérience professionnelle au sein d'organisations internationales multiculturelles et plurilingues ou d'institutions établies en dehors de votre pays d'origine?

- Cable News Network (1989)

- Très grand nombre de contacts avec des organisations multiculturelles et multilingues en tant que journaliste entre 1990 et 2010

- Député au Parlement européen (2012-)

4. Avez-vous reçu quitus pour les tâches que vous avez accomplies précédemment dans le domaine de la gestion, pour autant que cette procédure soit d'application?

Au cours de ma carrière professionnelle, je n'ai pas fait l'objet d'une procédure de quitus.

5. Quel poste avez-vous précédemment occupé à la suite d'une nomination politique?

Néant.

6. Quelles sont les trois décisions les plus importantes auxquelles vous ayez participé au cours de votre carrière?

1) Avoir été corapporteur du règlement (UE, Euratom) 2020/2092 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union.

2) Avoir été coprésident du Parlement européen pour les négociations en trilogue sur le règlement 2016/0276 (COD) visant à prolonger la durée d'existence du Fonds européen pour les investissements stratégiques (le «plan Juncker»).

3) Avoir été rapporteur sur la stratégie forestière européenne en 2019-2020.

Indépendance

7. Le traité dispose que les membres de la Cour des comptes exercent leurs fonctions «en toute indépendance». Comment respecteriez-vous cette obligation dans l'exercice de vos futures fonctions?

En vertu des articles 285 et 286, section 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), les membres de la Cour des comptes européenne doivent être totalement indépendants. Je respecte pleinement cette règle. La transparence, l'indépendance et l'objectivité ont été les pierres angulaires de l'ensemble de mon travail politique tout au long de ma carrière, et, si je deviens membre de la Cour des comptes, je me conformerai à 100 % à ces principes.

De même, je respecterai pleinement le code de conduite des membres de la Cour et demanderai l'avis du comité d'éthique de la Cour dans toute situation de doute éventuel.

8. Participez-vous, vous ou vos proches (parents, frères et sœurs, partenaire, enfants), à des activités commerciales, avez-vous des intérêts au sein d'une société de participation financière ou êtes-vous tenu par des engagements susceptibles d'aller à l'encontre de vos futures responsabilités?

Non.

9. Êtes-vous disposé à communiquer tous vos intérêts financiers et autres engagements au président de la Cour des comptes, et à les rendre publics?

Oui, je suis pleinement disposé à divulguer toutes les informations requises.

10. Êtes-vous actuellement partie à une action en justice en cours? Précisez, le cas échéant.

Non.

11. Occupez-vous une fonction ou exercez-vous un mandat politique? Si oui, à quel niveau? Avez-vous occupé une fonction politique au cours des 18 derniers mois? Précisez, le cas échéant.

Je suis député au Parlement européen depuis le 1er mars 2012. Au niveau européen, je représente le Parti populaire européen (PPE) et, dans mon État membre, la Finlande, je suis membre du Parti de la coalition nationale (Kokoomus).

12. En cas de nomination en tant que membre de la Cour des comptes, êtes-vous disposé à renoncer à tout mandat électif ainsi qu'à tout poste à responsabilité au sein d'un parti politique?

Oui, sans aucune hésitation.

13. Comment géreriez-vous une grave affaire d'infraction, voire de fraude ou de corruption dans laquelle des citoyens de votre État membre d'origine seraient impliqués?

Si ce type de situation devait se produire, je suivrai la même procédure que pour tout autre cas de fraude. L'impartialité, l'esprit critique et le discernement sont des capacités d'une importance cruciale pour devenir de membre de la Cour des comptes européenne, et je considère en être pourvu. Dans une telle situation, il serait également crucial de coopérer de manière transparente avec l'Office européen de lutte antifraude et le Parquet européen.

Exercice des fonctions

14. Quelles devraient être, selon vous, les principales caractéristiques d'une bonne gestion financière au sein d'un service public? Comment la Cour des comptes pourrait-elle contribuer à la faire appliquer?

La bonne gestion financière doit être au cœur de toutes les dépenses publiques. Elle doit être respectée dans la stratégie, les valeurs, la culture et les activités quotidiennes de l'organisation publique et de ses agents.

Les dépenses publiques devraient également être transparentes et rendre des comptes au public, afin d'étayer leur légitimité.

Dans la pratique, les principales caractéristiques d'une culture de bonne gestion financière sont les suivantes:

- Une vision stratégique claire: des stratégies et des objectifs bien définis confèrent du sens et une finalité.
- La transparence et la participation du public: l'ouverture et l'accessibilité de tous les processus financiers, associées à un dialogue actif avec le public, favorisent la confiance.
- L'efficacité administrative: une capacité organisationnelle suffisante est essentielle pour garantir une mise en œuvre efficace.
- Des mesures réglementaires solides: un cadre de contrôle strict garantit la légalité et la régularité des dotations financières et des dépenses.
- La traçabilité et le contrôle démocratique: la transparence des rapports, le suivi et la divulgation publique des résultats obtenus fondent la responsabilité démocratique.
- Une gouvernance éthique: une structure de gouvernance éthique garantit l'application des normes morales et l'intégrité.

La Cour des comptes pourrait contribuer à faire respecter ces éléments essentiels grâce aux actions suivantes:

- Montrer l'exemple et faire preuve de bonnes pratiques de gestion financière dans ses propres opérations.
- Fournir des lignes directrices et partager les bonnes pratiques.
- Formuler des recommandations fondées sur des méthodes d'audit polyvalentes et procéder au suivi de ces recommandations.
- Veiller à ce que les recommandations soient comprises dans l'organisation publique concernée, en travaillant avec les principales parties prenantes telles que l'encadrement supérieur et le personnel.
- Améliorer les relations et le dialogue avec les parties prenantes au-delà des processus parlementaires réguliers.
- Dialoguer avec le public pour le sensibiliser et mieux lui faire comprendre l'importance d'une bonne gestion financière dans le secteur public.
- Soutenir la recherche sur les bonnes pratiques de gestion financière.
- Collaborer avec d'autres organisations internationales pour promouvoir et soutenir des pratiques de bonne gestion financière dans le monde.

15. En vertu du traité, la Cour est tenue d'assister le Parlement dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'exécution du budget. Comment amélioreriez-vous la coopération entre la Cour et le Parlement européen (sa commission du contrôle budgétaire, en particulier) en vue de renforcer à la fois le contrôle public des dépenses et son efficacité économique?

La relation entre la Cour des comptes européenne et le Parlement européen est clairement définie à l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

La Cour des comptes européenne, et en particulier la commission CONT du Parlement européen, doivent travailler ensemble de manière harmonieuse afin de garantir une responsabilité et un contrôle appropriés du budget de l'Union.

Afin de poursuivre le développement de cette coopération mutuelle, en particulier au début d'une nouvelle législature l'année prochaine, la Cour des comptes doit établir un lien étroit avec les nouveaux membres de la commission CONT et les associer à son travail. Dans ce contexte, la Cour et ses membres doivent être proactifs, et je m'efforcerai de mener ce type d'activité si je suis élu.

Les méthodes actuelles de contrôle de l'exécution du budget, telles que les rapports spéciaux, les inspections sur place ou d'autres évaluations, sont importantes pour soutenir les travaux de la commission CONT et devraient être maintenues et développées.

Bien que les pratiques actuelles fonctionnent bien de manière générale, leur utilité devrait faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation constants. La Cour devrait également demander aux membres de la commission CONT des informations actualisées sur la manière dont ils souhaitent que la Cour produise des informations à l'appui de leur prise de décision. Si les pratiques actuelles de la Cour sont jugées insuffisantes ou non bénéfiques, il convient également de tenir compte des suggestions des membres de la commission CONT visant à améliorer la coopération.

En outre, je pense qu'il est important d'examiner comment ces informations précieuses peuvent être rendues plus accessibles au public. La Cour devrait également communiquer activement aux citoyens les résultats de ses rapports afin de renforcer le contrôle public des dépenses générales et de leur rapport coût-efficacité.

16. Quelle valeur ajoutée apporte selon vous la réalisation d'audits de la performance? De quelle façon devrait-on tenir compte des conclusions de ces derniers pour ce qui est des procédures de gestion?

Tout d'abord, il me semble clair que l'audit de la performance restera, à bien des égards, le domaine de travail de la Cour qui suscitera le plus d'attention dans les années à venir, tout simplement parce qu'en raison des célèbres «trois E», ce sont l'efficience et l'efficacité qui feront l'objet d'une attention croissante tant en ce qui concerne les budgets nationaux que celui de l'Union. L'argent sera encore plus rare qu'auparavant. En quelque sorte, cela répond déjà à la première partie de la question, relative à la valeur ajoutée: tout le monde, depuis les contribuables jusqu'aux décideurs nationaux et européens, demandera de manière de plus en plus pressante des réponses plus détaillées et plus spécifiques à la question «Qu'obtenons-nous pour notre argent?».

Cela signifie que l'audit de la performance doit être développé en permanence. Cela se reflète d'ailleurs dans la stratégie actuelle de la Cour des comptes et devra faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de la Cour au-delà de 2025.

En ce qui concerne l'autre aspect de la question, il est tout aussi important que les conclusions et recommandations de la Cour se traduisent également par un changement significatif dans les procédures de gestion. Ce processus peut en partie être considéré comme une évolution continue, par laquelle la Cour concentre idéalement son audit de la performance sur les domaines et thèmes pertinents. En outre, pour tirer le meilleur parti de l'audit de la performance, les cibles et les objectifs du programme audité devraient être suffisamment

définis. En d'autres termes, il est important que la Cour choisisse dès le départ les cas se prêtant le mieux à un audit de la performance.

Lorsqu'elle présente ses conclusions et formule des recommandations, la Cour devrait, dans l'idéal, être aussi concrète et spécifique que possible. Plus elle le sera, plus il sera difficile pour les principales parties prenantes d'ignorer ses recommandations. En l'occurrence, il est bon de garder à l'esprit que l'intégration finale des conclusions et des recommandations incombe à d'autres acteurs, principalement à la Commission et aux États membres. Enfin, en ce qui concerne l'audit de la performance, la valeur ajoutée réside spécifiquement dans le degré d'amélioration de la performance auquel la Cour peut contribuer, et ne peut être estimée qu'à cette aune.

17. Comment pourrait-on améliorer la coopération entre la Cour des comptes, les institutions de contrôle nationales et le Parlement européen (commission du contrôle budgétaire) en matière de contrôle du budget de l'Union européenne?

Je pense que l'une des clés pour répondre à cette question est de se concentrer sur la position centrale de la Cour à cet égard. C'est en effet la Cour des comptes européenne qui, en permanence, interagit directement tant avec les institutions de contrôle nationales qu'avec la commission CONT.

Les meilleures pistes pour renforcer la coopération entre la Cour et les auditeurs nationaux sont à chercher du côté d'une communication accrue et améliorée entre les deux parties. Cela signifie, par exemple, partager plus efficacement les connaissances, apprendre l'un de l'autre lors de l'élaboration des meilleures pratiques, ou encore procéder à une évaluation comparative des performances (benchmarking). D'autres moyens significatifs pourraient consister à renforcer la coordination des audits, en particulier pour dégager le meilleur potentiel dans le domaine des audits conjoints.

Étant donné que la troisième dimension de la question est la commission CONT, il est essentiel de garder à l'esprit que la commission CONT se trouve au carrefour de l'exécution du budget de l'Union. La commission et ses membres ont une connaissance et une compréhension approfondies de la gestion partagée, qui représente quelque 80 % de l'ensemble du budget de l'Union. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'améliorer l'efficacité de ce triangle, il faut certainement réfléchir à des moyens d'améliorer la communication entre le centre (la Cour des comptes) et les parties concernées.

Le renforcement de la coopération entre les trois parties pourrait éventuellement prendre la forme d'un atelier conjoint de la Cour des comptes européenne, des institutions de contrôle nationales et de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen. Peut-être que dans cette configuration, certaines questions plus profondes pourraient être résolues, telles que la compatibilité des différentes méthodes d'audit.

18. En quoi modifieriez-vous les rapports de la Cour des comptes pour donner au Parlement européen toutes les informations nécessaires sur l'exactitude des données fournies par les États membres à la Commission européenne?

Malheureusement, il est vrai que nous avons observé de nombreux exemples de cas où la Commission européenne n'a pas reçu d'informations exactes de la part des États membres. Il y a de nombreuses facettes à ce problème, et c'est précisément l'une des manières de l'examiner: La Cour des comptes fournit-elle au Parlement européen et à sa commission CONT toutes les informations pertinentes sur ses constatations selon lesquelles les données fournies par les États membres sont inexactes ou insuffisantes?

Nous devrions être très francs ici, car l'objectif le plus important pour nous tous est d'améliorer le fonctionnement du budget de l'Union, qu'il s'agisse de l'audit financier, de la conformité ou de la performance. Ayant participé à ces discussions depuis près de douze ans, j'ai trop souvent entendu une question mal posée: «Que pensez-vous de la dénonciation publique de ces faits (*naming and shaming*)?». Or cette question se fonde sur un postulat erroné. Ce qui importe n'est pas de stigmatiser, mais d'assurer la bonne gestion financière et la protection du budget de l'UE, ainsi que de prendre le plus grand soin de l'argent des contribuables. Pour être honnête, je suis un peu préoccupé par le fait que, depuis un certain temps déjà, je n'ai même plus entendu cette question mal posée.

Je pense donc que la Cour des comptes européenne devrait s'efforcer d'accroître l'ouverture et la franchise dans la communication de ses conclusions sur les États membres. Le seul moyen d'améliorer les choses est que tous les acteurs concernés sachent exactement où se situent les problèmes, les préoccupations et les faiblesses dans le système.

Autres questions

19. Retirerez-vous votre candidature si l'avis du Parlement sur votre nomination en tant que membre de la Cour des comptes vous est défavorable?

Je respecterai le résultat du vote en commission CONT et en plénière et retirerai ma candidature si nécessaire.